

"Documents pontificaux" Le crédit

Volume 7, numéro 3, juin 1952

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023053ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023053ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1952). "Documents pontificaux" : le crédit. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 7(3), 194–196. <https://doi.org/10.7202/1023053ar>

Résumé de l'article

Le 24 octobre 1951, le Pape recevait un groupe de membres du Congrès international du Crédit, à Castel-Gandolfo, et leur adressa la parole en français. Voici le texte de cette allocution, que reproduisait l'*Osservatore Romano* du 26 octobre 1951.

A ce moment, le ministre délègue un officier de conciliation. Aucun résultat. Alors, il nomme d'office un tribunal. Dans la plupart des cas, les deux membres du conseil et le président sont moins renseignés sur l'industrie que les parties elles-mêmes. Ils peuvent faire des recommandations tout à fait impraticables: les parties doivent dès ce moment se réunir et essayer d'en venir à un compromis dans une atmosphère déjà empoisonnée par le non sens flagrant qu'ils ont entretenu mutuellement pendant des mois.

L'éditorial conclut de la façon suivante: cette situation devient de plus en plus courante. Cela ne fait de bien à personne. Elle présente un grand danger à une période où les besoins les plus impérieux exigent que chacun comprenne autant que possible quels sont les pôles entre lesquels chaque convention peut être conclue sans effet désastreux sur la société tout entière. Au moment où la responsabilité, la raison, la tolérance et la compréhension sont indispensables à la survie de la démocratie occidentale, le conseil d'arbitrage nonobstant ses avantages reconnus attribue une prime à l'irresponsabilité, à la déraison, à l'intolérance et à l'ignorance.

Quelle est donc l'alternative? Laisser les parties agir sans intervention publique d'aucune façon? Non. Il faut pourvoir à la formation d'une assez fort groupe d'experts, d'officiers permanents de conciliation, et laisser le reste à la vraie négociation collective y compris la grève et son cortège, l'autorité publique n'intervenant officiellement que lorsque la santé nationale et la sécurité l'exigent. Cela peut sembler hasardeux, mais au contraire. Les deux parties seront entraînées à agir comme des adultes, et non comme des enfants gâtés. A la longue, les grèves se feront moins nombreuses, les relations industrielles seront meilleures, et la société deviendra plus naturellement démocratique.

DOCUMENTS PONTIFICAUX

LE CREDIT

Le 24 octobre 1951, le Pape recevait un groupe de membres du Congrès international du Crédit, à Castel-Gandolfo, et leur adressa la parole en français. Voici le texte de cette allocution, que reproduisait l'Osservatore Romano du 26 octobre 1951.

Votre démarche, à laquelle Nous sommes fort sensible, est, Messieurs, une preuve convaincante de la haute idée que vous avez de votre profession et de votre rôle. Au-dessus d'un intelligent maniement de fonds, au-dessus même du simple intérêt financier de vos établissements et de leurs clients, vous placez son utilité morale et sociale. Vous marquez la frontière, ou, plus exactement, le carrefour, où se rencontrent le capital, la pensée, le travail.

Alors que des pêcheurs en eau trouble en soulignent, en exagèrent l'opposition, votre tâche consiste à les mettre en relations, à les rendre mutuellement utiles. Surtout sous l'aspect du crédit, qui fait l'objet central de votre Congrès international, vous êtes, bien plus que des exécuteurs ou des mandataires d'opérations bancaires, des conseillers.

SAINTE UTILISATION DES CAPITAUX

Que de capitaux se perdent dans le gaspillage, dans le luxe, dans l'égoïste et fastidieuse jouissance, ou s'accumulent et dorment sans profit! Il y aura toujours des égoïstes et des jouisseurs, il y aura toujours des avarés et des timides à courte vue. Leur nombre pourrait être considérablement réduit, si l'on savait intéresser ceux qui possèdent à un emploi judicieux et profitable de leurs fonds, opulents ou modestes. C'est, en grande partie, faute de cet intérêt, que l'argent coule ou dort. Pour y remédier, vous pouvez beaucoup par le soin de transformer les simples dépo-

sants en collaborateurs, à titre d'obligataires ou d'actionnaires, d'entreprises dont le lancement ou la prospérité serait de grande utilité commune: qu'il s'agisse d'activité industrielle ou de production agricole, de travaux publics ou de construction de logements populaires, d'instituts d'éducation ou de culture, d'oeuvres de bienfaisance ou de service social.

On a beaucoup médité des Conseils d'administration; la critique pourrait être justifiée dans la mesure où leurs membres n'auraient en vue que l'accroissement excessif de leurs dividendes. Si, au contraire, ils ont à coeur la sage et saine orientation des capitaux, ils font, à ce seul titre, oeuvre sociale de premier ordre. Ils se chargent d'une besogne intense, morale, psychologique, bien différente du simple travail impersonnel du bureau ou du guichet! Qui sait si, pour le suppléer, on n'inventera pas, quelque jour, un tel perfectionnement de ces machines de comptabilité, de ces cerveaux mécaniques ou électriques, où le client n'aura qu'à presser ou tourner un bouton pour réaliser toutes les opérations qui l'amènent à la banque? Mais quelle machine ingénieuse, quel système habile, suppléera jamais le banquier, le dirigeant d'un établissement de crédit, appliqué à étudier le visiteur pour découvrir et lui faire prendre conscience de ce qui peut l'intéresser, pour canaliser, si l'on peut dire, sa coopération, et puis le mettre à même de suivre avec intelligence et avec coeur la marche de l'entreprise ou de l'oeuvre qu'il soutient? N'est-ce pas là exercer une action sociale et morale éminemment précieuse et féconde?

Malgré tout, le souscripteur veut être assuré de ne pas perdre sa mise de fonds. Il désire même, sans préjudice d'un honnête revenu pour son propre compte, en faire un instrument au bénéfice d'autrui et de la société. Cela suppose, évidemment, que l'entreprise mérite sa collaboration, et qu'elle est, en elle-même, de nature à l'intéresser, parce qu'elle s'harmonise avec ses dispositions et ses goûts personnels. Et voici maintenant un autre objet de votre rôle.

NECESSITÉ DE LA BONNE ORIENTATION DE CEUX QUI RECOURENT AU CRÉDIT

Celui qui recourt à vous pour obtenir un crédit, c'est un jeune inventeur, c'est un homme d'initiative, un bienfaiteur de l'humanité. Vous devez l'étudier, pour ne pas risquer de livrer le prêteur confiant à un utopiste ou à un aigrefin, pour ne pas risquer non plus d'éconduire un solliciteur méritant, capable de rendre d'immenses services, auquel ne manquent que les ressources indispensables à la réalisation. Il vous faut peser sa valeur, comprendre ses projets et ses plans, l'aider, le cas échéant, de quelque conseil ou suggestion pour lui épargner une imprudence ou pour rendre sa conception plus pratique, pour voir enfin à quel bailleur de fonds l'adresser et le recommander. Que de génies, que d'hommes intelligents, généreux, actifs, meurent dans la misère, découragés, ne laissant survivre que l'idée, mais une idée que d'autres, plus habiles, sauront exploiter à leur profit. Il y a, en outre, tous ceux qu'une année mauvaise, une récolte déficiente, des dommages occasionnés par la guerre ou la révolution, par la maladie ou par quelque circonstance imprévue et imprévisible, sans qu'il y ait de leur faute, met en difficulté passagère. Ils pourraient, grâce à un crédit, se relever, se remettre en train, et, avec le temps, amortir leur dette. A tous ceux-là, quel secours matériel, quel réconfort moral vous pouvez apporter!

CONSÉQUENCE DE LA RENCONTRE DU CAPITAL ET DE L'IDÉE

Après ce que Nous venons de dire, il Nous paraît superflu de Nous attarder à parler de la conséquence qui dérive immédiatement de la rencontre du capital et de l'idée. En proportion de l'importance de ce capital, de la valeur pratique de cette idée, la crise du travail se trouvera plus ou moins enrayée. L'ouvrier laborieux et consciencieux obtiendra plus aisément une occupation; l'accroissement de la production permettra de tendre, lentement peut-être, mais progressivement, vers un équilibre économique; les multiples inconvénients et désordres, fruits déplorable du chômage, seront atténués pour le plus grand bien d'une saine vie domestique, sociale et, partant, morale. Dans une certaine mesure, si modique qu'elle puisse

être, l'épargne deviendra possible à un plus grand nombre, avec les avantages de tout ordre, dont Nous parlions dans une allocution sur ce sujet (3 décembre 1950).

La fière conscience d'avoir votre part dans une si grande oeuvre de restauration, doit vous encourager dans les difficultés, les soucis, les hostilités mêmes qui, surtout en des temps comme celui-ci, ne peuvent vous manquer.

Quant à Nous, Messieurs, appréciant hautement votre activité et l'esprit qui la dirige, Nous appelons de tout coeur sur elle, sur vos personnes et sur vos familles, toutes les grâces de Dieu. (*)

(*) Les titres sont de nous.

L'ORDRE CORPORATIF PROFESSIONNEL

Le jeudi 31 janvier 1952, le Souverain Pontife a reçu en audience le Conseil national de l'Union chrétienne des chefs d'entreprise d'Italie, réuni à Rome pour le cinquième anniversaire de la fondation de leur association, et il a prononcé un discours dont nous publions la traduction.

De tout coeur, Nous vous remercions, chers fils, et Nous vous félicitons. Avec non moins de modestie que de zèle, vous vous consacrez à une oeuvre que Nous estimons d'une grande importance. Elle a été inspirée par un haut idéal bien digne de vous. Elle est jeune encore; néanmoins, au cours de ses cinq premières années d'existence, elle a déjà produit d'excellents fruits et elle en promet même de meilleurs et plus abondants; et ses promesses sont garanties, davantage que par de puissants appuis humains, par la fin même qu'elle se propose, par l'aide divine qu'elle invoque. Le zèle vous a fait entreprendre votre travail sans attendre d'être nombreux et pourvus de tous les moyens désirables; la modestie vous a permis d'avancer prudemment, d'un pas sûr, sans desseins grandioses ni minutieusement conçus, mais avec la clarté et la précision de la pensée qui vous anime.

LA CONCEPTION CHRÉTIENNE DE L'ENTREPRISE

Quelle est donc cette pensée, quel est cet idéal, qui de jour en jour, se déterminent et s'éclairent plus largement? C'est, Nous semble-t-il, la conception claire, élevée et chrétienne que vous avez de l'entreprise. Pour vous elle est plus qu'un simple moyen de gagner sa vie et de maintenir la légitime dignité de son propre rang, l'indépendance de sa propre personne et de sa famille. Elle est plus que la collaboration technique et pratique de l'intelligence, du capital, du travail multiforme, favorables à la production et au progrès. Elle est plus qu'un facteur important de la vie économique, plus qu'une simple contribution — bien louable déjà — à l'exercice de la justice sociale; et si elle n'était que cela, elle serait encore insuffisante pour établir et promouvoir l'ordre complet, parce que l'ordre n'est tel que s'il régit dans toute la vie et dans toute l'activité matérielle, économique, sociale et surtout chrétienne, en dehors de laquelle l'homme demeure toujours incomplet.

UNE ACTION COMMUNE

Sans doute n'avez-vous pas eu la prétention — ce serait une chimère, si générale qu'elle soit — de réaliser d'un seul trait cet ordre, ni même d'en tracer, d'un jet, le programme définitif. Mais votre but est nettement déterminé, et vous n'avez à ce sujet aucune hésitation. Il vous tient à coeur; il s'est, pour ainsi dire, imposé à votre esprit, et vous avez résolu de faire de votre mieux pour l'atteindre, tout en ayant conscience de ne pouvoir le réaliser que par étapes, à la lumière de l'expérience.